

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1216 rapportant la décision n° 281 du 16 avril 1945 accordant le bénéfice de libération conditionnelle à Mohamed Abdourahmane

n° 1216

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

Le Gouverneur pi. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant 'institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944 ; _ Vu le décret du 4 juin 1938 relatif à l'organisation de la Justice indigène en Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 relatif au régime et à la surveillance des prisons

Sur la proposition de Monsieur le Procureur de la République ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1', — Est rapportée la decision n° 281 du 16 avril 1945 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle à Mohamed Abdourahman « Carioli », condamné à trois ans d'emprisonnement par jugement du Tribunal européen en date du 29 avril 1943 et incarcéré le 8 avril 1943. Art. 2 —, Mohamed Abdourahman « Carioli » sera réintégré en prison pour toute la durée de la peine non subie au moment de sa libération.

J. BEYRIES.